

Commune de CHAMPAGNAC

Séance du 4 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PELLETAN Rodolphe, Maire adjoint.

Etaient présents Mesdames et Messieurs: PELLETAN Rodolphe, BLIN Gérard, ANDRÉ Pascal, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CHAGNIOT Hervé, THÉRY Magali, RENOU Corinne

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Ms RODE Michel à PELLETAN Rodolphe, POULLY Thierry à ANDRÉ Pascal, RAVON Francis à BLIN Gérard

Etaient absents : Ms BONNEAU Frédéric, CLÉMENT Jean-Marie

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2019, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Choix candidat poste cantinier/cantinière

8 demandes ont été reçues à la Mairie et envoyées au Centre de Gestion pour un classement selon les diplômes et les expériences. 4 candidats ont été convoqués et 3 sont venus à l'entretien avec la commission municipale : Mme Rachel DOUMANGE, Mme Dominique BRONNER et M. Alain JEBANE.

Il est possible des proposer un contrat de 3 mois (renseignements pris auprès du CDG) renouvelable, pour voir si cela convient aussi bien au futur employé qu'à la mairie.

Il est proposé au Conseil de voter à bulletin secret.

Mme DOUMANGE obtient 11 voix, Mme BRONNER 1 voix et M. JEBANE 0 voix.

Il sera demandé à Mme DOUMANGE sa disponibilité pour commencer à travailler avec Mme Chantal BLIN avant son départ le 1^{er} octobre 2019. Une période de 15 jours en doublon serait l'idéal. Un contrat lui sera proposé jusqu'au 31 décembre 2019.

Délibération N° 18-2019

Acceptation chèque remboursement

Mr le Maire adjoint fait part au Conseil Municipal du remboursement par chèque d'ORANGE concernant un trop perçu sur règlement d'un montant de 272,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- accepte le remboursement par chèque d'ORANGE pour un montant de 272,30 €,

- la recette sera imputée à l'article 7788 du BP 2019.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Information arrêté termites

Il convient au Conseil de définir une zone « lutte renforcée contre les termites » à partir de courriers reçus en recommandé ou par récépissé des différents propriétaires constatant des termites dans la zone des Baratelles.

La première étape consiste à contacter les propriétaires afin qu'ils adressent un courrier en mairie attestant de l'impact ou non de termites.

Ensuite le Maire pourra prendre un arrêté.

Information DECI (Réserve incendie)

M. Hervé CHAGNIOT informe les membres du Conseil que le schéma communal est complet et a été validé par la RESE et le SDIS.

Pour rappel, le coût pour l'installation d'une citerne souple de 60 lm », terrassement, remplissage s'élève à 8000 €. La DETR espérée est de 50%.

Informations diverses

- Un devis avait été demandé à SEC TP pour la fourniture et l'installation de buses route du cimetière et entre « Chez Marceau » et « Grand Chailleret ». Il s'élevait à 12 000 €. Finalement ces buses ont été achetées à l'entreprise LANDREAU pour 1 228,26 € et posées par les membres du Conseil fin juillet.

- Les travaux d'isolation du logement 3 Cour du Presbytère sont terminés par les entreprises MENENTAUD et LUTARD. Les futurs locataires souhaiteraient poser de la toile de verre dans ce logement. La commune leur fournira la toile de verre et les locataires se proposent de la poser. Demande acceptée par le Conseil. D'autre part les futurs locataires ont arraché, avec l'accord de M. le Maire, la haie mitoyenne des logements du presbytère et ont posé des piquets et du grillage (fournis par la commune).

- Les travaux de rénovation de la salle d'eau du logement 3 Rue de l'Ile sont en cours. L'agent Stéphan BROUHARD a fait toutes les peintures dans ce logement.

- Mme Chantal BLIN fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2019. Un pot de départ sera fait en son honneur le vendredi 4 octobre à 17H30. Un courrier sera envoyé aux habitants de la commune avec un coupon de présence. Une cagnotte sera mise en place à la Mairie.

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.